

BOUCHET Paul

Né le 2 août 1924 à Saint Étienne (Loire) ; dirigeant de l'UNEF ; avocat à Lyon.

Le père de Paul Bouchet était employé à la Manufrance d'État (Mutilé de la Grande guerre, issu d'une famille paysanne, il obtient un emploi réservé, devient ensuite fonctionnaire dans l'administration des finances, employé de perception), tandis que sa femme s'occupait des trois enfants. Paul Bouchet se trouva au moment de la débâcle, en juin 1940, à Lyon, puis après Noël à Panissières (Loire) où son père fut muté. Là, il s'engagea dans la résistance, expérience fondatrice, alliant des individus de tous horizons sur des objectifs communs et concrets d'émancipation, ce que Paul Bouchet allait à chaque fois tenter de renouveler : « ça a toujours été le rêve de ma vie, c'est de regrouper les jeunes ouvriers, les jeunes paysans et les jeunes intellectuels » (entretien avec l'auteur, 1995).

Après la Libération, il s'inscrivit à la faculté de droit de Lyon en 1945, et devint président de l'Association générale des étudiants de Lyon. Participant avec Miguet à la commission d'études syndicales de l'association, il fut le rédacteur d'un texte adopté au congrès de Grenoble de l'UNEF d'avril 1946, texte qui devint par la suite un texte de référence du syndicalisme étudiant, dit « Charte de Grenoble ». Désigné par le conseil d'administration de l'UNEF en janvier 1946 il fut membre de la délégation française à l'Union internationale des étudiants, participant au « comité préparatoire international » du congrès de l'UIE (Prague, novembre 1946). Il participa également à l'Entr'aide universitaire internationale dont les tâches dans l'après-guerre étaient énormes. Aux débuts de la guerre froide, il tenta avec l'UNEF d'éviter la scission internationale du mouvement étudiant refusant tout autant les diktats soviétiques que la formation d'une internationale strictement occidentale (voir témoignages in *Cahiers du Germe* n° 1 « spécial Charte de Grenoble », 1996, et n° 2 « spécial internationales étudiantes », 1997).

Il ne fut membre d'aucune organisation politique, ni même, contrairement à ce qui a pu être dit, de la JEC, même si l'influence d'un christianisme social incarné par Témoignage Chrétien fut incontestable. Porté par sa formation et l'expérience de la Résistance au rassemblement, on pourrait le rapprocher du syndicalisme révolutionnaire. Il n'était pas opposé aux partis mais, comme beaucoup de gens de sa génération, au parlementarisme style IIIe République, il préférerait le rassemblement de tous dans l'action. Il utilisa la formule d'« apartitisme », pour s'opposer à « l'apolitisme » officiel de l'UNEF comme à l'inféodation partisane. Pour lui, le syndicalisme étudiant préparait au (et était partie prenante du) syndicalisme professionnel, ce qu'il développa dans *Lyon Étudiant* en 1946. Bouchet était capable aussi bien de penser l'action directe (occupation des cinémas qui refusaient de pratiquer des tarifs étudiants) que la gestion directe étudiante des réalisations, dont le restaurant lyonnais fut un symbole. À la fin de ses études, tout en embrassant la profession d'avocat dans sa ville de Lyon, il continua à siéger comme conseiller juridique de l'UNEF auprès de son conseil d'administration jusqu'en 1952. Pour les syndicalistes étudiants des générations suivantes, il demeurait une référence.

Anti-colonialiste, comme avocat, il s'engagea dans la défense des militants algériens. Élu bâtonnier du barreau de Lyon de 1982 à 1984, il devint membre du Conseil d'État en juillet 1985. Il fut l'artisan du remplacement du système « d'assistance juridique » en un droit pour les justiciables, « l'aide juridictionnelle », il en présida d'ailleurs le Conseil national de l'aide juridique de janvier 1993, et ce pour trois ans. De 1991 à 1997 il fut également Président de la « commission de contrôle des interceptions de sécurité », c'est-à-dire chargé du contrôle des écoutes téléphoniques.

Son activité en faveur des plus précaires et des plus pauvres fut un combat social qu'il mena dans diverses arènes. Il présida le FAS (Fonds d'aide sociale pour les travailleurs immigrés) de 1983 à 1986, devint en 1989 membre et président de la commission consultative des droits de l'homme jusqu'en avril 1996. Après son départ de la présidence de la CCDH, il s'engagea dans ATD Quart-monde et il succéda à Geneviève Anthonioz De Gaulle en 1998, présidence qu'il quitta en 2004 sans cesser son activité, puisqu'il continua à siéger au Haut comité pour le logement des personnes défavorisées et au Haut conseil de la coopération internationale.

Dans divers conflits, il fut désigné comme médiateur : 1981 aux Minguettes, 1981 à la prison de Bois d'Arcy, 1986, enfants des couples mixtes franco-algériens, 1989, Chantiers de l'Atlantique à Saint Nazaire. En 1996 encore, il s'engagea auprès des étrangers sans-papiers de « Saint-Bernard » en tant que médiateur. Le titre de son témoignage « mes sept utopies » résume bien sa fidélité à son engagement ininterrompu en faveur de l'émancipation sociale et des droits de l'homme.

SOURCES : *Cahiers du Germe*. -- Entretiens avec Paul Bouchet.

Robi Morder